



Vente forcée par un tiers dans une indivision

Par **Fredomarandon**, le **11/08/2019** à **11:09**

Dans le cadre d'une indivision contenant 9 parts, que se passe-t-il si une départ décide de vendre ?

Toutes les autres par ne veulent pas vendre ni racheter cette part

[quote]

les CGU du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **youris**, le **11/08/2019** à **11:48**

bonjour,

si un indivisaire veut vendre ses droits indivis dans un bien, les autres indivisaires disposent d'un droit de préemption.

voir l'article 815-14:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006432469&cidTexte=LEGI>

salutations